

d'inspiration de la réforme canadienne. C'est particulièrement le cas pour la réforme de l'impôt des sociétés. Les États-Unis ayant abaissé considérablement leurs taux, il est nécessaire de réduire substantiellement les taux nominaux de l'impôt des sociétés au Canada. Ne pas le faire se traduirait très rapidement par une vive érosion de l'assiette fiscale canadienne. Si nos taux demeuraient substantiellement plus élevés, certaines industries iraient s'établir aux États-Unis afin de profiter des taux moindres. Le problème le plus immédiat est que des multinationales, canadiennes ou étrangères, commenceraient à faire passer facticement des revenus vers les États-Unis afin de profiter des taux moindres, et des dépenses vers le Canada pour lesquelles les déductions produiraient de plus grandes économies d'impôt. Le gouvernement ayant déclaré son souci d'équité et de justice et s'étant engagé à faire assumer une plus grande part du fardeau fiscal par les sociétés, ce danger limite la nature de la réforme de l'impôt des sociétés.

2.4 De façon semblable, les réformes de l'impôt des particuliers survenues aux États-Unis limitent également les propositions de réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers. Davantage que dans le cas des sociétés, le Canada peut probablement tolérer l'existence de taux marginaux d'imposition supérieurs à ceux des États-Unis, surtout parce que notre infrastructure des services publics et sociaux est plus générale que celle des États-Unis, sans compter que la plupart des Canadiens sont attachés à ces services. Néanmoins, de l'avis du comité et manifestement de l'avis du gouvernement, les écarts actuels des taux marginaux d'imposition sont trop considérables. Comme le souligne un des mémoires présentés, de jeunes Canadiens, extrêmement compétents et mobiles, tendent à aller faire fortune aux États-Unis puis à revenir au Canada pour profiter des programmes de santé, des programmes sociaux et même des avantages fiscaux accordés aux personnes âgées. Le comité prend cette menace de la mobilité au sérieux et approuve la proposition du Livre blanc de réduire substantiellement les taux marginaux les plus élevés du régime fiscal canadien. Certains membres ont également fait valoir que la réduction des taux marginaux est importante pour endiguer la croissance de l'économie clandestine, déjà importante, et pour stopper le flux grandissant des investissements faits dans le but d'éviter l'impôt. De fait, nombre de prétendues échappatoires fiscales sont une conséquence directe de l'existence de taux marginaux élevés. Des statistiques de la réforme fiscale de 1981 de l'administration Reagan indiquent que l'abaissement des taux marginaux supérieurs aux États-Unis a eu pour effet de hausser et non d'abaisser les impôts provenant des personnes à revenu